

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 9 octobre 2014

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 114 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - René AMODRU - Robert ASSANTE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Patrick BORE - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriat DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Lionel ROYER-PERREAUT - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Catherine CHAZEAU - Colette BABOUCHEAN représentée par Maxime TOMMASINI - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Samia GHALI - Josiane FOINKINOS représentée par Alain CHOPIN - Vincent GOMEZ représenté par Josette FURACE - Albert GUIGUI représenté par Christyane PAUL - Louisa HAMMOUCHE représentée par Bernard MARTY - Bernard JACQUIER représenté par Michèle EMERY - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Garo HOVSEPIAN - Marc LOPEZ représenté par Hélène ABERT - Christophe MASSE représenté par Janine MARY - Martine MATTEI représentée par Michel ILLAC - Virginie MONNET-CORTI représentée par Gérard CHENOZ - Daniel NAVARRO représenté par Emilie DOURNAYAN - Claude PICCIRILLO représenté par Anne DAURES - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Georges ROSSO représenté par André MOLINO - Roger RUZE représenté par Paule JOUVE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ représentée par Roland MOUREN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Louis BONAN - Dominique DELOURS - Florence MASSE - Guy MATTEONI - Dominique TIAN.

Signé le 9 Octobre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 10 octobre 2014

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DEV 001-452/14/CC

**■ Création et affectation d'une autorisation de programme pour la réalisation de la Phase 0 du Technocentre Henri Fabre sur le Technoparc des Florides;
DPEATSV 14/12128/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Le Projet Henri Fabre né en fin d'année 2011 à la suite de la Conférence Régionale de l'Industrie Provence-Alpes- Côte d'Azur, traduit la volonté commune des acteurs de déployer et mettre en cohérence des initiatives concrètes au service du développement industriel de la région. Sa dynamique repose en effet sur une démarche collective réunissant sur un « cœur de zone », les entreprises, les acteurs du monde de la formation, de la recherche et de l'innovation.

Au cœur de l'espace métropolitain, le projet Henri Fabre se décline autour de deux axes majeurs pour lesquels les compétences indispensables sont présentes dans la région au sein des acteurs académiques, des institutionnels et des professionnels :

- mécanique, matériaux et procédés du futur
- service avancé à l'industrie

Ces deux thématiques ont vocation à venir irriguer des filières industrielles régionales, matures et porteuses de développement économique, et principalement :

- l'Aéronautique, forte de ses 27 000 emplois en région et de ses grands projets autour des hélicoptères, des dirigeables et des systèmes de drones...
- l'Énergie, forte de ses 50 000 emplois en région et des nombreux grands projets qui lui sont liés : ITER, réacteur Jules Horowitz, Hydraulique,...

Ces filières, en croissance et génératrices d'effets d'entraînement pour de nombreux autres secteurs (naval, biomédical...), seront les pionnières puis les ambassadrices du nouveau modèle industriel incarné par le projet Henri Fabre.

De plus, ce projet est créateur de valeurs et d'emploi. Les formations et leurs organismes visés par les axes du projet sont fortement mobilisés et renforcés, et le besoin des entreprises anticipé.

Aujourd'hui, l'offre constituée par le Technoparc des Florides (opérationnel depuis 2010) et le Parc d'Empallières (mise sur le marché en 2015) constitue le cœur des solutions foncières et immobilières du Projet Henri Fabre.

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole est membre fondateur de la convention partenariale de préfiguration du projet Henri Fabre. Le Technocentre, localisé sur le Technoparc des Florides, hébergera les composantes essentielles du projet Henri Fabre : la formation, la recherche et l'innovation, l'offre de services aux entreprises, les services avancés aux industries.

Signé le 9 Octobre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 10 octobre 2014

Le comité de Pilotage du projet Henri Fabre, du 3 juillet 2014 a validé la maîtrise d'ouvrage de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole pour la construction du Technocentre dont la date de livraison est prévue en 2018.

Les porteurs industriels du projet Henri Fabre, (Airbus Helicopters, Daher, la plate-forme mutualisée d'innovation : Inovsys SAS, le pôle de compétitivité Pégase, des PME-PMI) considèrent qu'une étape du projet, phase 0, est déjà mature et souhaitent la réaliser sans attendre en préfiguration du Technocentre finalisé.

Cette ambition est rendue possible par l'existence sur le Technoparc des Florides d'un bâtiment neuf disponible de 2000 m² dans le programme « Îlot Carmin » de Nexity.

Les industriels regrouperaient des équipements pour un montant de 6.8 millions d'euros afin de constituer des plateformes industrielles mutualisées (I-nométal, I-norev) et un laboratoire de caractérisation. En outre, un espace tertiaire accueillerait les équipes d'Inovsys SAS, d'Inovsys Association, l'équipe projet Henri Fabre et des partenaires scientifiques et techniques.

Des études de faisabilité technico-économiques menées par un cabinet d'architecte et un bureau d'études techniques ont permis de pré-chiffrer le montant des travaux d'aménagement du bâtiment, soit un besoin de financement de 1.7 million d'euros pour la totalité des 2112 m² du bâtiment 2 de l'îlot Carmin.

L'association INOVSYS, maître d'ouvrage de la phase 0 du Technocentre, pourrait porter l'opération et gérer les subventions d'investissement nécessaires à la réalisation des travaux d'aménagement. Le fonctionnement des plateformes comme les loyers seraient assurés par les locataires sans aides publiques.

Les locaux pourraient être livrés en neuf mois. La durée d'occupation serait théoriquement calée sur le délai de livraison du Technocentre lui-même, à savoir 4 à 5 ans.

Le plan de financement proposé pour couvrir les investissements d'aménagements serait le suivant :

Nexity, propriétaire du bâtiment, pourrait prendre en charge 300 000 euros au titre du bail (en particulier pour les aménagements tertiaires). Le solde (1,4 million d'euros pourrait être réparti ainsi :

Etat-Région :	900 000euros	64,3%
Conseil Général :	250 00 euros	17,85%
MPM :	250 000 euros	17,85%

Il est proposé au Conseil de Communauté de créer et d'affecter une autorisation de programme pour la réalisation de la Phase 0 du Technocentre Henri Fabre sur le Technoparc des Florides.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des collectivités territoriales ;
- Le Code des Marchés Publics ;
- L'arrêté Préfectoral en date du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.
- La délibération DDIP 003-829/12/CC du 14 décembre 2012 portant sur l'attribution d'une subvention d'investissement à Inovsys relative au financement d'une phase d'ingénierie et d'études d'une plate-forme mutualisée d'innovation.
- La délibération DEV 003-213/14/CC du 26 juin 2014 portant sur la participation de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole à la mission de préfiguration du projet Henri Fabre

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Signé le 9 Octobre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 10 octobre 2014

Considérant

- que conformément à la stratégie de développement économique de MPM axé sur les économies productives et de la connaissance, le projet Henri Fabre représente un enjeu majeur pour la Communauté Urbaine en termes de développement économique et d'emploi.
- l'intérêt de favoriser le développement de plateformes technologiques sur les sites emblématiques de l'innovation technologique de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.
- l'intérêt de soutenir la dynamique industrielle engagée sur le Technoparc des Florides et de l'intensifier dans le cadre du projet Henri Fabre.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvées la création et l'affectation de l'autorisation de programme portant sur la Phase 0 du Techno centre Henri Fabre sur le Technoparc des Florides d'un montant de 250.000 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires relatifs à cette opération sont inscrits au budget de la Communauté Urbaine –
Nature : 20422 - Fonction 90 - Sous Politique B 320

Les crédits de paiement prévus pour cette opération s'établissent comme suit :

- CP 2015 : 250.000 euros

Pour Visa
Le Vice-Président Délégué au
Développement économique et aux
Zones d'Aménagement Concerté

Pour Présentation
La Présidente Déléguée de la Commission
Développement Economique et Emploi

Patrick BORÉ

Martine VASSAL

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER